innovation
adaptation
handicap

Urapeda
SUD

PRESTATIONS D'APPUIS SPÉCIFIQUES

HANDICAP MENTAL

pour favoriser l'insertion & le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap mental

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

emploi
Ensemble pour une fonction publique exemplaire
fiphfp
handicap

ÉLIGIBILITÉ

BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ORIENTÉS MARCHÉ DU TRAVAIL PAR LA CDAPH,

Ou en voie de le devenir (dépôt de la demande à la MDPH : récépissé)

Ou encore prêts à engager une démarche dans ce sens (attestation sur l'honneur)

DEMANDEURS D'EMPLOI, SALARIÉS Y COMPRIS LES ALTERNANTS, AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE, TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS, STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Les personnes reconnues travailleurs handicapés et orientées vers un ESAT par la CDAPH ne peuvent bénéficier de ces prestations que dans le cadre du Dispositif Emploi Accompagné (après validation de l'AGEFIPH)

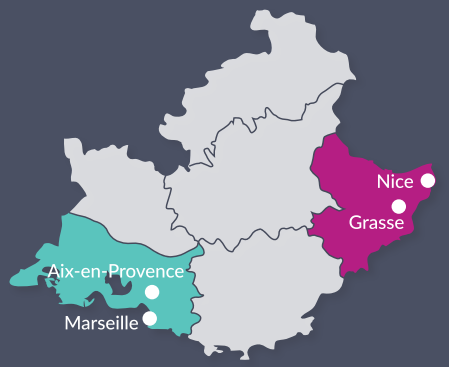

SECTEURS D'INTERVENTION

Bouches-du-Rhône

Alpes Maritimes

PRESCRIPTEURS

Les Opérateurs de Placement Spécialisé (OPS) : **CAP EMPLOI**

Les prescripteurs de droit commun : **PÔLE EMPLOI** et **MISSIONS LOCALES**

Les **EMPLOYEURS PUBLICS** ayant signé une convention avec le FIPHFP

Les **EMPLOYEURS PRIVÉS**

Les **DÉLÉGATIONS RÉGIONALES** de l'**AGEFIPH** et les **DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX** au Handicap du **FIPHFP**

LES DIFFÉRENTES PRESTATIONS

Ces prestations et modules sont indépendants les uns des autres et mobilisables en fonction des besoins (pas d'ordre pré-défini) et doivent faire l'objet d'une prescription et d'une restitution.

1. PRÉ DIAGNOSTIC

Durée : **3 heures**

- *Déterminer le handicap prégnant pour orienter vers la prestation adéquate*

2. BILAN COMPLÉMENTAIRE

Durée : **10 heures sur 2 mois**

- *Sur la situation de la personne*

3. APPUI EXPERT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

Durée : **de 40 à 50 heures sur 9 mois**

- Module : *Diagnostic approfondi*
- Module : *Identification et développement des techniques de compensation*
- Module : *Appui à l'élaboration/ validation du projet professionnel*

4. APPUI EXPERT À LA RÉALISATION DU PROJET PROFESSIONNEL

Durée : **40 heures** (dont 10 h. de veille si nécessaire) **sur 12 mois**

- Module : *Appui à l'accompagnement vers l'emploi ou vers un parcours de formation*
- Module : *Appui à l'intégration dans l'emploi ou dans un parcours de formation*
- Module : *Veille*

5. APPUI EXPERT POUR PRÉVENIR ET/OU RÉSOUDRE LES SITUATIONS DE RUPTURE

Durée : **30 heures** (dont 10 h. de veille si nécessaire) **sur 18 mois**

- Module : *Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation*
- Module : *Appui à l'accompagnement de la personne*
- Module : *Veille*

www.urapeda-sud.org

innovation
adaptation
handicap

Urapeda SUD

POUR LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE (13)

Envoi de la fiche de prescription à l'URAPEDA : Aurélie MAUDIÈRE
accueilpresta@urapeda-sud.org | 04 86 13 21 05 | 06 19 64 61 58

POUR LE DÉPARTEMENT DES
BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Directrice Adjointe Territoriale
Florence NOEL
florence.noel@urapeda-sud.org
06 11 81 19 34

POUR LE DÉPARTEMENT DES
ALPES MARITIMES (06)

Directrice Adjointe Territoriale
Nathalie GUENOT
nathalie.guenot@urapeda-sud.org
06 82 91 32 99